



collectif **welcome**
bienvenue **collective**

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Titre : Accès aux garderies pour les demandeurs d’asile : groupes et figures politiques disent non à l’utilisation de la clause dérogatoire.

Montréal, le 20 mars 2026 - Alors que la Cour Suprême du Canada a rendu une décision importante sur le droit des parents demandeurs d’asile à avoir accès aux services de garde éducatifs à l’enfance subventionnés, le Collectif Bienvenue et le Comité accès garderie, ainsi que plusieurs figures politiques, demandent au gouvernement, et à tous les partis politiques du Québec de s’engager à ne pas utiliser la clause dérogatoire.

« Nous avons vu les enfants demandeurs d’asile être très isolés et leurs parents, surtout les mères, être empêchés de travailler et de se franciser pendant des années sans l’accès aux garderies subventionnées, et un énorme impact positif lorsque l’accès a été rétabli en 2024 », selon **Maryse Poisson, Directrice d’intervention sociale au Collectif Bienvenue.**

Madame **Bijou Cibuabua Kanyinda, requérante du recours devant la Cour Suprême,** est soulagée qu’une troisième décision judiciaire tranche en sa faveur pour faire reconnaître son droit : « Nous avons attendu cette décision depuis 2019. Je ressens beaucoup de joie, parce que nous n’avons pas pu bénéficier du service de garderie, mais les prochains vont pouvoir en profiter. ».

Julie Nadeau, Présidente, Ma place au travail, ajoute: « L’accessibilité et la qualité de nos services de garde éducatifs à l’enfance doivent devenir des priorités, un véritable projet de société: ils ne pourront jouer leur rôle de levier de justice sociale pour les enfants, les femmes et les familles que lorsqu’ils seront universellement accessibles, subventionnés, de qualité, et inclusifs ».

Enfin, **Andrés Fontecilla, député responsable de Québec solidaire en matière d’Immigration,** a lancé un appel à ses collègues de l’Assemblée nationale. « L’heure n’est pas à la polarisation ni à la partisanerie lorsqu’il est question d’un enjeu aussi fondamental que le droit des femmes et des enfants de recevoir des services qui les intègrent à la société québécoise. Nous tendons la main au gouvernement pour collaborer afin d’assurer l’accès aux CPE à tous les enfants du Québec. »

Des anciennes députées de l’Assemblée nationale ont uni leurs voix afin d’appeler les différentes formations politiques à s’engager à ne pas utiliser la clause dérogatoire.

Françoise David, ancienne députée et co-porte-parole de Québec solidaire : « Dans un Québec se proclamant attaché aux droits des femmes et à leur pleine égalité de fait, il serait parfaitement contradictoire de refuser à des mères demandeuses d’asile la possibilité de gagner leur vie faute d’un accès normal, suivant les règles actuelles, aux services de garde subventionnés ».



collectif **welcome**
bienvenue **collective**

Louise Harel, ancienne députée et Ministre du Parti Québécois : « Il n'y a pas de « non citoyen » dans la Charte québécoise des droits et libertés. Il y a des « personnes ». Adopter une clause dérogatoire, pour l'accès à un service de garde, serait choisir délibérément la discrimination interdite à l'égard des mères en demande d'asile. »

Christine St-Pierre, ancienne députée et Ministre du Parti Libéral du Québec : « Lorsqu'il s'agit de droits des femmes et des enfants, nous devons tous nous unir et non nous diviser. Appliquer la clause dérogatoire serait les enfermer dans la pauvreté et la précarité alors qu'ils ont fui la misère et la violence. Une grave injustice avait été commise en fermant les portes des garderies, ne répétez pas cette erreur. ».

-30-

Renseignements :

Sandra Gicquel

Responsable des communications, Collectif Bienvenue
(438)-808-4649 ou sandra@welcomecollective.org

Delphine Mas

Coordonnatrice des communications, TCRI
(438) 738-3540 ou mas@tcri.qc.ca

Leonardo Cardoso

Attaché politique du député de Laurier-Dorion
514 574-7611 ou leonardo.cardoso@assnat.qc.ca

Marjorie Peyric

418 392-3755 ou marjorie@maplaceautravail.org / medias@maplaceautravail.org